

Décision 02-D-12 du 20 février 2002

relative à des pratiques constatées sur le marché du ciment dans le sud-ouest de la France

Posted on: 12 mars 2002 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Ciments Calcia, Lafarge Ciments, Séroul

Lire

le texte intégral de la décision

26.57 Ko